

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dolavallee-cssenergie-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/dc296be317248c61101c0dcd)

<https://www.cadre21.org/membres/dc296be317248c61101c0dcd>

Date d'obtention : 2024-11-11 17:21:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On peut résumer en 4 étapes:

- 1 On doit parler avec l'auteur du signalement et la victime. Ils doivent se sentir en confiance et faisant partie de la solution.
- 2 On doit évaluer l'incident. Sans porter de jugement, on pose des questions sur l'incident. Tout en étant rassurant, on remplit la grille d'évaluation pour déterminer l'ampleur, la nature, les intentions, et l'étendue de la situation.
- 3 On doit vérifier l'information. A cette étape il faut vérifier les informations auprès de toutes les personnes impliquées. Les rencontres doivent se faire seul à seul et on mentionne qu'il ne faut pas parler de l'incident à d'autres jeunes. Si on constate qu'il s'agit d'acte malveillant ou criminel on contacte le service de police
- 4 On doit parler au jeune instigateur. On veut sa version des faits. L'acte peut être impulsive ou malveillante. Le cellulaire (ou autre selon le cas) est saisi afin de cesser la diffusion. À aucun moment je ne regarde les photos ou vidéos en question.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien recueillir les informations à chacune des étapes. Il faut bien rencontrer toutes les personnes impliquées afin de se faire un portrait de la situation. L'aide mémoire s'avère être un outil efficace pour ne pas oublier des étapes. Je retiens aussi que ce n'est pas à nous de faire le travail des policiers.

Qu'il faut agir rapidement et qu'il est important d'informer le service de police. Dans les 3 cas, les victimes doivent être rassurées et se sentir en sécurité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que toutes les étapes sont délicates car il est important que les jeunes se sentent à l'aise pour parler. La victime doit aussi avoir une attitude positive envers elle-même et ce n'est pas toujours évident dans une situation comme celle-ci. Il arrive que la victime ne veuille pas que le service de police soit contacté, on ne veut pas perdre le lien de confiance avec le jeune mais l'intervention doit être faite, c'est délicat. Au bout du compte, le jeune doit comprendre que c'est dans le but de s'assurer de son intégrité physique et psychologique et qu'il cesse le partage.

De plus, il est souvent difficile pour les personnes impliquées de ne pas parler de la situation même si c'est ce qui leur a été demandé et même de connaître toutes les personnes qui sont réellement impliquées.